



PRÉFÈTE DE LA CORRÈZE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 17/09/2021

PROLONGATION DES PÉRIODES D'OUVERTURE DU DISPOSITIF D'INDEMNISATION EXCEPTIONNELLE DES ÉLEVAGES DE BOVINS ALLAITANTS IMPACTÉS PAR LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19

Le dispositif d'indemnisation exceptionnelle des élevages de bovins allaitants impactés par la crise sanitaire du Covid-19, initialement ouvert du 26 juillet au 15 septembre 2021, sera prolongé jusqu'au 29 septembre 2021 à 12h.

Pour rappel, le dépôt des demandes d'aides se fait uniquement en ligne sur la plateforme d'acquisition des données de FranceAgriMer accessible à l'adresse suivante : https://pad.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/retrait-dispositif.xhtml?codeDispositif=COVID_BOVINS

Les informations utiles au dépôt des demandes d'aides (modèles d'attestations, guide de dépôt, foire aux questions...) sont quant à elles disponibles à l'adresse suivante : <https://www.franceagrimer.fr/filiere-viandes/Viandes-rouges/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crises/Indemnisation-exceptionnelle-des-elevages-de-bovins-allaitants-Covid-19>

Contacts DDT :

Courriel : ddt-seaf@correze.gouv.fr

Téléphone :

Damien LONGUEVILLE : 05 55 21 82 40 / 06 02 13 59 39

Cabinet de la préfète Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Contact presse : Valérie Jandot

☎ 05 55 20 56 75 / 06 27 12 55 52

✉ valerie.jandot@correze.gouv.fr

1, Rue Souham
BP 250
19012 TULLE Cedex

